

<b>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE</b>				<b>COMMUNE LE PONTET</b>	
<b>Nombre de conseillers</b>				<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	
En exercice	Présents	Votants	Absents	Séance du 23 février 2024,	
10	9	10	1	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.	
Date de convocation : 08/02/2024				<b>Présents</b> : Alexandra BERGER, Laurence BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET, Romain VIGIER.	
Date d'affichage de la délibération : 29/02/2024				<b>Elus excusés ayant donné pouvoir</b> : Charline RAGEAU ayant donné pouvoir à Romain VIGIER.	
				<b>Secrétaire de séance</b> : Romain VIGIER.	
<b>Délibération n° 2024 02 23 05 : débat d'orientation budgétaire 2024</b>					

Suite à la réunion de la commission travaux, une liste des travaux prioritaires a été établie. Celle-ci est présentée au conseil municipal :

- Remplacement de l'assainissement : 16 653.50 € HT / 19 984.20 € (délibération favorable lors de la séance du 30 juin 2023, travaux non programmés, devis 230308 du 02/03/2023 non signé – montants déjà inscrits dans les restes à réaliser).
- Réfection de la tranchée des Mouches : 5 439.20 € HT / 6 527.04 € TTC (devis déjà signé - délibération favorable lors de la séance du 29 septembre 2023, travaux déjà programmés en mars 2024 – inscrits dans les restes à réaliser).
- Mise en place abribus : 18 000 € HT.
- Rénovation électrique et mise en conformité de la salle des fêtes et des gîtes : 9 197 € HT / 11 036.40 € TTC.
- Réparation de l'alimentation électrique du lampadaire « La Culataz » + remplacer 3 lampadaires (la cote, le Désertet, les granges) + réparer le lampadaire de la salle des fêtes : 4 000.00 € HT estimés.
- Rénovation des abords de la mairie (rénovation mur, escalier, aménagement du stockage à gravier ...) : 15 000.00 € HT estimés.
- Installation coin cuisine mairie : 1000 € (HT).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **VALIDE** l'ensemble des éléments ci-dessus pour l'établissement du BP 2024,
- **AUTORISE** le Maire à ajouter ces éléments au projet de Budget 2024 dans la mesure des capacités financières de la commune.

Vote : adopté à l'unanimité 10 voix pour.

Le secrétaire de séance,

Romain VIGIER



Le Maire,

André DAZY


